Municipalité
Mont-Saint-Pierre

PROVINCE DE QUEBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le cinquième jour d'octobre deux mille vingt-trois, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Étaient présents :
Magella Emond, maire
André Daraîche, conseiller au siège no 1
Marise Ouellet, conseillère au siège no 2
Alain Gagnon, conseiller au siège no 4
Claude Cloutier, conseiller au siège no 5
Yannick Ouellet, conseiller au siège no 6

Absences motivées :

Était aussi présente :
Berthe Coulombe, secrétaire d'assemblée.

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h par Magella Émond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Mme Berthe Coulombe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION numéro 102-10-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Cloutier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec le varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 103-10-23

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023

Il est proposé par Alain Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre

Le Maire Magella Emond fait le suivi du procès-verbal en y apportant les précisions complémentaires lorsque requises.

RÉSOLUTION numéro 104-10-23

Embauche de Mme Marie-Eve Tanguay à titre de directrice générale, greffière et trésorière.

Il est proposé par Marise Ouellet conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Mme Marie-Eve Tanguay, soit retenu pour occuper le poste de directrice générale, greffière et trésorière pour la municipalité de Mont-Saint-Pierre.

RÉSOLUTION numéro 105-10-23

Acceptation des comptes mensuels réguliers, municipaux & camping – Liste en annexe

Il est proposé par Yannick Ouellet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes (compressibles et incompressibles) d'août 2023 soit adoptée telle que déposée au montant de 37 106.83 $;

QU'une copie de cette liste soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 10– 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 106-10-23

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la règlementation locale d'urbanisme, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires en charge de la délivrance des permis et certificat d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

Considérant qu'il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés;

Considérant qu'une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenues entre la municipalité et la MRC de La Matanie;

En conséquence, il est proposé par Claude Cloutier et résolu :

Que le Conseil municipal nomme comme inspecteurs en bâtiments, les personnes suivantes:

- Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior;
- Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments;
- Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments;
- Monsieur Mathieu Bérubé, inspecteur en bâtiments;

Que le conseil municipal nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes:

· Madame Valérie Charest, urbaniste;

· Monsieur Olivier Banville, urbaniste, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Marie-Eve Tanguay, soient également autorisés à agir à titre de fonctionnaires désignés pour l'émission des certificats de rénovation et de démolition et de toutes autres permis et certificats sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 107-10-23

Demande d'autorisation pour l'installation d'une affiche de sensibilisation sur les violences conjugales (centre Louise-Amélie)

Il est proposé par André Daraîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Mont-Saint-Pierre est encore avec la demande pour l'installation d'une affiche de sensibilisation sur les violences conjugales

QUE la municipalité et l'organisme conviennent ensemble d'un endroit pour lequel chaque partie est en accord avec le site choisi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 108-10-23

Problème de ruissèlement sur la rue Pierre-Mercier

Attendu qu'un ruissèlement d'eau en provenance du lot 5 632 487

Attendu que celui-ci s'écoule le long de la rue Pierre-Mercier sur une distance de plus ou moins 500 pieds.

En conséquence il est proposé par Alain Gagnon conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité vérifie la légalité de la modification du lit du ruisseau existant transférant le cours d'eau vers des propriétés adjacente vers le nord.

Que la municipalité vérifie les possibilités acceptables pour régler la situation et ce avec le propriétaire du lot concerné.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 109-10-23

Association du cancer de l'est du Québec

Attendu que l'association du cancer est du Québec lors de 10^{e} édition du vélo tour de la Gaspésie désire faire un arrêt dîner le 9 août 2024 à Mont-Saint-Pierre.

Il est proposé par Yannick Ouellet conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité accueille gratuitement les cyclistes au centre de loisir.

Que la municipalité aide au coup du dîner avec une participation de 300$ pour les coûts du repas.

Que la municipalité contacte les organismes du milieu afin qu'ils participent aux coûts du repas.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENT

Démission d'une conseillère

M. le maire avise que Mme. Madone Mercier, conseillère a remis une lettre indiquant qu'elle quitte son poste de conseillère municipale.

Un mot de remerciement lui sera envoyé pour le travail accompli pendant son mandat

INFORMATION

Collecte des encombrants

M. le maire indique que la collette des encombrants pour le secteur sera faite le 10 octobre

VARIA

RÉSOLUTION numéro 110-10-23

Autorisation pour signature des dossiers municipal par Mme Marie-Eve Tangauy DG

Il est proposé par Marise Ouellet conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Mme Marie-Eve Tanguay, directrice générale, greffière et trésorière pour la municipalité de Mont-Saint-Pierre soit autoriser à signer pour et au nom de la municipalité les documents courants.

RÉSOLUTION numéro 111-10-23

Municipalité de Mont-Saint-Pierre – Coordination et accès bancaires Desjardins

Attendu que madame Marie-Eve Tanguay occupe les fonctions de directrice générale, greffière et trésorière municipale, avec tous les droits et devoirs de gestion s'y rapportant;

Attendu que ce poste permanent ;

Attendu que le Conseil municipal peut autoriser les accès au compte AccèsD Affaires Desjardins à un employé gestionnaire afin d'être en mesures de fonctionner adéquatement dans ses fonctions au niveau administratif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marise Ouellet conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soient accordés les accès d'administratrice principale et de signataire au compte à madame Marie-Eve Tanguay pour le compte principal AccèsD Affaires Desjardins de la municipalité. À des fins de sécurité le numéro de compte bancaire n'est pas inscrit à la résolution et sera transmis lorsque requis au personnel de Desjardins ;

QUE pour les fins de gestion administrative dans le cadre des fonctions de Marie-Eve Tanguay à titre de directrice générale, greffière et trésorière municipale, soit émise une carte de crédit AccèsD Affaires Desjardins au nom de madame Marie-Eve-Tanguay ayant une limite de crédit de 3000 $ (trois mille dollars canadiens) ;

Période de questions

Rampe pour handicapé à l'entrée du 102 Prudent-Cloutier.

Lumière de rue

Eau qui s'écoule sur la rue Pierre-Mercier

RÉSOLUTION numéro 112-10-23

Levée de la séance

Il est proposé par André Daraîche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit levée à 20 heures 50

ADOPTÉE

Magella Émond
Maire

Berthe Colombe
Secrétaire d'assemblée

Je, Magella Émond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec